

Arrêté fédéral

approuvant

le budget des chemins de fer fédéraux pour l'année 1932.

(Du 10 décembre 1931.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux du 28 septembre 1931;

vu le message du Conseil fédéral du 6 novembre 1931,

arrête :

Article unique.

Les budgets suivants des chemins de fer fédéraux pour l'année 1932 sont approuvés, savoir :

- 1° le budget de construction s'élevant à 72,451,600 francs;
- 2° le budget d'exploitation s'élevant en recettes à 394,915,000 francs et en dépenses à 288,425,200 francs;
- 3° le budget du compte de profits et pertes se montant en recettes à 140,361,700 francs et en dépenses à 145,553,700 francs;
- 4° le budget des besoins de trésorerie s'élevant à 238,300,000 francs.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 7 décembre 1931.

Le président, D^r R. ABT.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 10 décembre 1931.

Le président, SIGRIST.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 10 décembre 1931.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Arrêté fédéral approuvant le budget des chemins de fer fédéraux pour l'année 1932. (Du 10 décembre 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.12.1931
Date	
Data	
Seite	870-871
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 464

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.